

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée Montréal (Québec) H2Y 1B5 Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission:

Présidence

M. Dominic Perri Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin Arrondissement de Rivière-des-Prairies— Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet Arrondissement d'Ahuntsic– Cartierville

M. Enrique Machado Arrondissement de Verdun

M^{me} *Micheline Rouleau Arrondissement de Lachine*

M. Sylvain Ouellet Arrondissement de Villeray– Saint-Michel–Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela Arrondissement de Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce Le 24 novembre 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227482035

Accorder un contrat à Sidcan inc., pour le « Lot 3 Travaux structure et architecture », du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. - Dépense totale de 67 932 724,66 \$, (contrat: 64 360 705,50 \$ taxes incluses contingences: 3 218 035,28 \$ incidences: + 353 983,88 \$) d'offres Appel public **DP22014-189805-C (3 soumissionnaires)**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier Coordonnatrice, Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227482035

Accorder un contrat à Sidcan inc., pour le « Lot 3 Travaux structure et architecture », du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. - Dépense totale de 67 932 724,66 \$, taxes incluses (contrat: 64 360 705,50 \$ + contingences: 3 218 035,28 \$ + incidences: 353 983,88 \$) - Appel d'offres public DP22014-189805-C - (3 soumissionnaires)

À sa séance du 2 novembre 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de plus de 10 M\$.
- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 9 novembre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau ont d'abord placé en contexte le présent contrat, qui constitue le troisième lot du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et qui inclut des travaux de structure ainsi que d'architecture pour quatre bâtiments.

L'appel d'offres public pour ce contrat est paru le 21 juin 2022, pour une durée de 105 jours. Durant cette période, 15 addenda ont été publiés, dont deux pour reporter la date d'ouverture. Parmi les huit preneurs du cahier des charges, trois ont présenté une soumission, dont l'une, la plus basse, s'est avérée non conforme, car elle ne répondait

pas à l'ensemble des conditions d'adjudication prévues dans l'appel d'offres. En effet, l'entreprise *EBC inc.* a omis de déposer sa *lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire*, prévue à l'annexe H, ce qui constitue une irrégularité majeure. Les invités ont présenté les résultats de l'analyse de la seconde plus basse soumission, celle de *Sidcan inc.*, qui révèle un écart favorable à la Ville de 22,37 % avec l'estimation préparée par la firme SNC-Lavalin. Les principaux écarts se situent notamment dans les travaux de béton et l'approvisionnement en métaux. Cela s'explique, d'une part, par le prix concurrentiel obtenu par l'adjudicataire pour ces produits et, d'autre part, par une surévaluation du marché dans l'estimation, laquelle tenait compte de l'incertitude sur le prix des métaux.

Après avoir présenté le contenu de l'appel d'offres, le Service de l'eau a décrit les différents enjeux du contrat, dont l'importance de commencer rapidement les travaux pour éviter de retarder l'ensemble du projet, ce qui entraînerait des coûts supplémentaires considérables. C'est d'ailleurs pourquoi l'entrepreneur devra se conformer à respecter l'échéancier sous peine de pénalités. Par ailleurs, des bonis de performances sont également prévus au contrat afin d'inciter l'entreprise à réaliser les travaux dans les meilleurs délais.

Les commissaires ont demandé des précisions, entre autres, sur l'exclusion de l'entrepreneur EBC inc., dont le prix de la soumission était d'environ 7 millions inférieur à celle de *Sidcan inc.* N'y aurait-il pas eu moyen qu'il se conforme sans devoir l'écarter de l'appel d'offres? Avez-vous envisagé de retourner en appel d'offres? Comment faire pour éviter ce type de situation à l'avenir? Les responsables du dossier ont expliqué s'être eux-mêmes posé ces questions et avoir été accompagnés par le Service des affaires juridiques pour bien y répondre. Selon la Commission, il faut réfléchir dès à présent pour trouver des solutions, car cela s'avère très coûteux pour la Ville. C'est pourquoi les membres ont demandé au Service de l'eau d'obtenir un avis du Service juridique, incluant des mesures concrètes pouvant être mises en place, et ce, pour l'ensemble des appels d'offres, afin d'éviter que cette même situation se reproduise. Dans leur ensemble, les informations offertes tout au cours de la présentation et lors de la période d'échange ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat de plus de 10 M\$.
- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE227482035 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.